

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	3
Absents	13
Total des votes	25

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du huit décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DEPLANQUES, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme MONLON, Mme RETUREAU, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, Mme MONLON B à Mme DUTILLOY, Mme WACRENIER à Mme HAKI

100-2022 Programme de recherche sur le passé industriel de notre territoire : projet de Thèse

Le parc naturel régional des boucles de la Seine normande (Parc) mène depuis 2016 un programme de recherche sur le passé industriel du territoire. Les deux premières phases d'études ont été mené sur les secteurs de Duclair, Le Trait, Rives en Seine et Yvetot. La troisième phase doit se consacrer au territoire de Pont-Audemer.

Ce programme est mené en partenariat avec l'université de Rouen qui participe à la définition d'une problématique de recherche. Un étudiant est ensuite missionné pour un travail de recherche bibliographique couplé à une collecte de mémoire orale pour réaliser un mémoire. Ce travail donne lieu à différentes actions de médiation et de valorisation auprès des habitants. Les connaissances acquises permettent de prendre en compte ce passé industriel dans les projets politiques des communes concernées. (Aménagement, vie culturelle, tourisme...).

Pour 2022-2023, le Parc souhaite recruter en CDD de 3 ans, un doctorant dans le cadre du dispositif de médiation qui permet de bénéficier d'une subvention annuelle de 14 000 €.

Afin de compléter ce financement, le Parc a notamment sollicité la participation financière de la CCPAVR et de la ville de Pont-Audemer pour mener à bien ce projet de Thèse. Ci-dessous le tableau de financement prévisionnelle :

CO-FINANCEURS	MONTANT EN EURO PAR AN
ANRT (bourse CIFRE)	14 000,00 €
Parc naturel régional des boucles de la Seine normande	11 033,92 €
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	5 516,96 €
Ville de Pont-Audemer	5 516,96 €
Total	35 067,84 €

A noter que le travail du doctorant sera suivi par Emmanuelle Cressent, responsable de l'unité Ethnothèque du Parc, sous la direction d'Yves Bouvier, professeur des Universités en histoire contemporaine à l'Université de Rouen.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU le courrier du Président du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande du 13 mai 2022 sollicitant la participation financière de la ville de Pont-Audemer ;

VU le document de présentation « Projet de thèse sur le passé industriel du territoire de Pont-Audemer »

Considérant la volonté de faire du patrimoine, notamment industriel, un levier d'attractivité pour le territoire ;

Considérant que le projet de Thèse aurait de multiples intérêts pour le territoire (collecte de témoignages, connaissance sur l'évolution industrielle, valorisation des données, ...) ;

Considérant que ce projet de Thèse nécessite la participation financière de la ville de Pont-Audemer ;

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** le projet de Thèse ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents afférents à ce projet ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à engager les crédits indiqués pour la réalisation de ce projet.

Fait à PONT-AUDEMER, le 14 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Publié le 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221214-100-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022



Alexis DARMOIS

